



certifié conforme
À L'ORIGINAL

SANDERS PERIGORD

Site de Boulazac: Avenue Benoît-Frachon- Z.I. Boulazac- 24759 BOULAZAC CEDEX- FRANCE

Bureaux : Tél: 05 53 09 00 62

Commandes : Tél: 05 53 09 55 88

www.sanders.fr

S.A. au capital de 42 222 euros

R.C. PERIGUEUX 324-116-789

SIRET 324-116-789-00029

N°TVA FR 69-324-116-789- Code APE 1091Z

DUPLICATA

E.I.

KURTZ JULIEN

355 ROUTE DE DANTOU

47500 FUMEL

France

Facture n° 333098 du 30/09/25

N° Client : 141933

-04

N° Intra : FR06831956388

1 / 2

Article	Nb Sacs	Désignation	Cpu	Quantité Commandée	Livrée	U	Prix Net	U	TVA	Montant HT
Livrée chez N° 141933 KURTZ JULIEN 47500 FUMEL										
Cde N°5281330 Du 29/09/25 Livrée le 30/09/25 De 25										
913640	MI	VOLIANE FRI POULET CAIRE MI	00	2 500.00	2 300.00	Kg	632.00	€/T	5	1 453.60
VOLAILLE - ALIMENT COMPLET N° Lot :251405 - CAISS CAISSON										

Poids total livré : 2 300.00 KG Valeur totale : EUR 1 453.60

NOUVEAU - Vous pouvez passer vos commandes par INTERNET - Inscriptions sur www.sanders.fr.
Merci d'envoyer vos règlements à SANDERS PERIGORD - BP 212 LONS - 64146 BILLERE CEDEX

Mode de Paiement
*** PAR TRAITE ***
AGRIFRPP812 FR7611206000810045131363017

Tva	Montant HT	Taux	Montant Tva
5	1 453.60	5.50	79.95
	1 453.60		79.05

NET A PAYER TTC	
EUR	1 533.55

Echéancier	Montant
Echéance au 30/10/25 :	1 533.55

Avril

Voir nos conditions générales de vente au verso
Le transfert de propriété des marchandises est suspendu au paiement intégral du prix par l'acheteur.
En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.
Toute somme non payée à sa date d'exigibilité produit de plein droit des pénalités de retard calculées au taux de 1% par mois soit 12% par an.
Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit à Sanders Périgord en cas de retard de paiement.

Pour tout paiement par chèque, merci de joindre ce justificatif.

SANDERS PERIGORD

N° Client : 141933

Facture n° 333098 du 30/09/25

Echéance au 30/10/25

Montant TTC: 1 533.55 EUR

AGENT PEUGEOT
33 AVENUE DE BONAGUIL
47500 FUMEL France
Tel : 05.53.71.12.03 - gge.carmona@wanadoo.fr
SIRET : 532 098 555 000 16
NAF : 4520A RCS Agen B 532 098 555
FR45532095555 - Capital 126000.00€



M. KURTZ JULIEN
355 ROUTE DE DANTOU

47500 FUMEL (France)

Facture n°1/25/100760

Page : 1

Date : 15/10/2025

[illegible]

COUPON A JOINDRE A VOTRE RÈGLEMENT

N° document	N° client	N° commande
1/25/ 100760	1 002 411	
15/10/2025		Total T.T.C. 1 099,93 €

MODALITÉS ET CONDITIONS DU RÈGLEMENT. : Toutes nos ventes, livraisons, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune ventilation d'escompte. Lorsque l'acheteur est professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à la date minimum prévue par la loi (égal à 3%) hors le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉLÉVÉ DE PROPRIÉTÉ. Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L. 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE. En cas de contestation entre contreparties, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2025 votées et perçues par la commune de FUMEL les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP LOT ET GARONNE
RUE RENE BONNAT TSA 90003
47013 AGEN CEDEX 9

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 885508899237079

7516-009586-0032-0



Vos références

Numéro fiscal (C) : 12 72 599 218 219
Référence de l'avis : 25 47 4076626 33

@Lucien17717

Numéro de propriétaire : 106 K00075 H

Département d'imposition : 47
LOT-ET-GARONNE

Commune d'imposition : 106
FUMEL

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 47001

KURTZ JULIEN
CHEZ M ET MME KURTZ PHILIPPE
DANTOU
47500 FUMEL

Somme à payer

254,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

che- 1032803.
du 09/10/2025

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP LOT ET GARONNE
RUE RENE BONNAT TSA 90003
47013 AGEN CEDEX 9
Tél : 05 53 69 19 19

• pour le montant de votre impôt :

SDIF DE LOT ET GARONNE
CELL FONC DEP
RUE RENE BONNAT
TSA 50008
47921 AGEN CEDEX 9
Tél : 05 53 69 19 83

* (service gratuit + coût de l'appel)

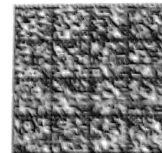
Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2025, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 *.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.
Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte
bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant, prévue par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.